



UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

INSTITUT SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ,
AGRONOMIE, ENVIRONNEMENT
UFR de Pharmacie

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

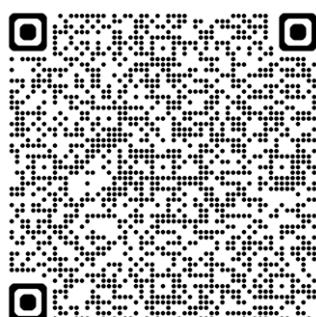
**Master Sciences du Médicament
et des Produits de Santé**

Conseil de l'UFR Pharmacie : avis favorable le 25/06/2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :

Pascal COUDERT

Parcours, Niveau ...	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
		Pas de parcours

Contact en scolarité :

Service de la formation – Scolarité Licences-Masters : scolarite.master.medpha@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle d'assiduité des étudiants
Assiduité aux TD	L'assiduité est obligatoire.
Assiduité aux TP	Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du premier tiers de la durée des épreuves, dans la limite d'une heure.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution écrite ou orale selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà d'une absence injustifiée.
CRÉDIT JOURS MALADIE	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.</p> <p>L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs.</p> <p>L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.</p> <p>Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>

CRÉDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS	<p>Pour l'année universitaire 2025-2026, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2025-2026</p> <p>Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2025. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé des Etudiants (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés.</p> <p>L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE. Ce dispositif ne concerne pas les stagiaires de formation continue et les apprentis.</p>
CREATION D'UN DISPOSITIF « CREDIT JOURS PSHE »	<p>La création du crédit jours PSHE (Pôle Santé Handicap Etudiants) à compter de la rentrée universitaire 2025-2026 vise à garantir une meilleure cohérence, traçabilité et lisibilité des absences occasionnelles autorisées dans le cadre des aménagements d'études et/ou d'examens soutenus par le Service Universitaire Handicap (SUH). Il ne s'agit pas de la création d'un nouveau crédit jours mais d'une transformation et d'une amélioration d'un dispositif existant en s'appuyant sur l'expérience de la gestion des crédits jours.</p> <p>Sur le périmètre UCA, ce dispositif s'adresse aux personnes qui sont atteintes de handicap ou de pathologies de longue durée, évolutives, ayant un fort retentissement sur leur vie quotidienne et le bon déroulement de leurs études universitaires et qui sont inscrites à titre principal dans une formation hors Doctorat et Diplôme d'Université, en formation initiale hors apprentissage, ou double-inscrits dans un diplôme national de l'UCA et une formation de Clermont Auvergne INP (diplôme d'ingénieur ou classe préparatoire).</p> <p>Ne sont donc pas concernés par cette mesure les apprenants inscrits en formation continue et alternance ou autre double inscription (CPGE, IFSI, IFMK...).</p>

**(POLE SANTE HANDICAP
ETUDIANTS)**

Le crédit jour PSHE consiste en une autorisation d'absence sans justificatif aux enseignements et évaluations continues, plafonnée à 10 jours par année universitaire. Ces absences seront donc comptabilisées comme justifiées par les services de scolarité dans le respect des Modalités de contrôle des connaissances et des compétences arrêtées. Ne sont pas concernées les périodes d'hospitalisation. Pour bénéficier de ce dispositif, l'étudiant doit prendre RDV auprès du médecin du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE). Le dispositif est activé sur avis médical du Service Université Handicap (SUH).

En cas d'absence, l'étudiant signale sur l'application dédiée à cet effet, accessible via l'ENT qu'il active un jour crédit PSHE pour justifier son absence. Si l'étudiant a utilisé l'ensemble des crédits jours PSHE et maladie, il est incité à reconsulter le SUH pour envisager un aménagement plus adapté.

L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2025-2026 et peut être activé à tout moment de l'année en cas de survenue d'un handicap ou d'une pathologie chronique nécessitant un aménagement des études et/ou examens. Il pourra être reconduit l'année suivante, à condition de poursuivre la démarche d'accompagnement médical auprès du Pôle Santé Handicap Etudiants (PSHE)

Stages

M1/M2 - parcours	Durée Minimale*	calendrier/période
M1	245h	à partir du mois d'avril
M2	770h <small>*durée maximale 924h</small>	à partir du mois de janvier

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Pascal COUDERT pascal.coudert@uca.fr

Tableau 1 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S1 (30 crédits)

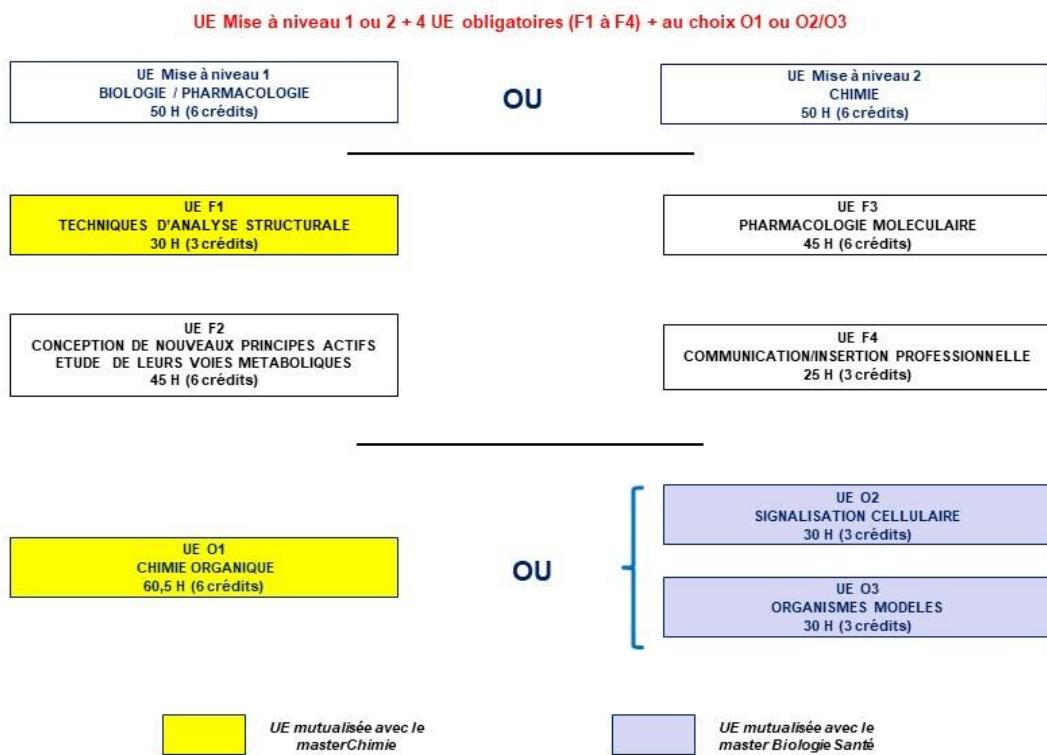


Tableau 2 : MASTER M1 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S2 (30 crédits)

5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)

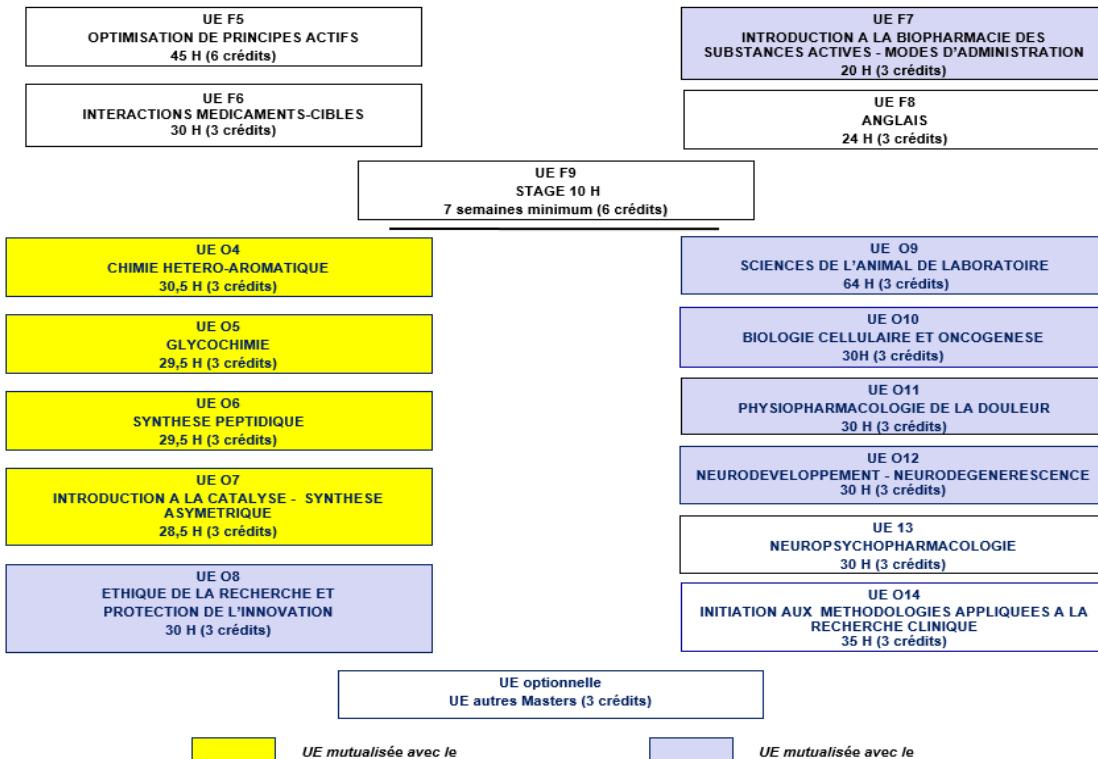


Tableau 3 : MASTER M2 « SCIENCES DU MEDICAMENT»
Semestre S3 (30 crédits)

5 UE obligatoires (F10 à F14) + 3 UE au choix (O15 à O24, UE autre master)

Module F10 PHARMACOLOGIE CLINIQUE ET TOXICOLOGIE BIOLOGIQUE 42 H (6 crédits)	Module F12 BIOTECHNOLOGIES ET BIOTHERAPIES 35 H (3 crédits)
Module F11 TECHNIQUES SEPARATIVES ET DEVELOPPEMENT GALENIQUE 45 H (6 crédits)	Module F13 BIODISPONIBILITE, BIOEQUIVALENCE, BIOWAVERS 20 H (3 crédits)
Module F14 ANGLAIS 24 H (3 crédits)	
UE O15 PRINCIPES ACTIFSISSES DE LA SYNTHESE 35 H (3 crédits)	UE O19 NEUROSCIENCES 18 H (3 crédits)
UE O16 ANALYSE DE DONNEES ET DRUG DESIGN 30 H (3 crédits)	UE O20 MODÈLES PRÉCLINIQUES ET CLINIQUES EN NEUROPHARMACOLOGIE 26 H (3 crédits)
UE O17 BIOTRACEURS 35 H (3 crédits)	UE O21 STRATEGIES THERAPEUTIQUES EN ONCOLOGIE 35 H (3 crédits)
UE O18 MÉTHODES ET MODÈLES EN NEUROSCIENCES : APPROCHES CELLULAIRES ET BIOLOGIQUES 26 H (3 crédits)	UE O22 DISPOSITIFS MEDICAUX 28 H (3 crédits)
UE optionnelle UE autres Masters (3 crédits)	UE mutualisée avec le master Biologie Santé
Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum (UE F15 – 30 crédits)	

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Mise à niveau	1 ou 2	6	x	
2 Fondamentaux	F1, F2, F3, F4 F5, F6, F7, F8, F9	39	x	
3 Options	O1 ou (O2 + O3) O4, O5, O6, O7, O8, O9, O10, O11, O12, O13, O14	15	x	

Master 2				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
1 Fondamentaux	F10, F11, F12, F13, F14	21	x	
2 Options	O15, O16, O17, O18, O19, O20, O21, O22, O23, O24 UE autre master	9	x	
3 Pratique	F15*	30		x

***Remarque :**

L'UE F15 n'est pas prise en compte dans le processus de compensation :

- l'UE F15 ne peut pas compenser les UEs théoriques
- les UEs théoriques ne peuvent pas compenser l'UE F15.

MASTER 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 Crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	1	UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	EvC		2	O	10mn	2	O	10mn	1	O	10mn
		ou												
	2	UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	EvC		3	E	3H	3	E	3H	1	O	1H
	1	UE F1 : Techniques d'analyse structurale ¹	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
1	2	UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
	1	UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	EvT+EvC	20%	2	E + O	1H30	2	E + O	1H30	1	E	1H30
	3	UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	EvC	50% A 50% O	2	A + O	O : 15 min	2	A + O	O: 15 min	1	A + O	O: 15 min
3	1	UE O1 : Chimie organique ¹	6	EvT+EvC	30%	7	TP+E	EvT : 2H30	7	TP+E	EvT : 2H30	1	E	2H
	2	UE O2 : Signalisation cellulaire ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O3 : Organismes modèles ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
			30											

MASTER 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
2		UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	EvT+EvC	25%	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
		UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	EvT		1	E	1H30				1	E	1H30
		UE F7 : Biopharmacie des substances actives ²	3	EvT+EvC	30%	3	E	1H	2	E	1H	1	E	1H
		UE F8 : Anglais	3											
		UE F9 : Stage	6	EvT		1	M+S	30mn				-	-	-
		UE O4 : Chimie hétéro-aromatique ¹	3	EvT+EvC	20%	3	TP + E	1H30	2	TP + E	1H30	1	E	1H30
2		UE O5 : Glycochimie ¹	3	EvT+EvC	25%	3	TP + E	1h30	3	TP + E	1h30	1	E	1h30
		UE O6 : Synthèse peptidique ¹	3	EvT+EvC	50%	3	TP+TD+E	2H	2	TP+TD+E	2H	1	E	2H
		UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique ¹	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O8 : Ethique de la recherche et protection de l'innovation ²	3	EvT+EvC	50%	2	EE	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE O9 : Sciences de l'animal de laboratoire ²	3	EvT+EvC	35%	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
		UE O10 : Biologie cellulaire et oncogenèse ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
3		UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O13 : Neuropsychopharmacologie	3	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE O14 : Initiation aux méthodologies appliquées à la	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE optionnelle : UE autres masters	3											
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

REMARQUES :

¹ = UE mutualisée avec le master Chimie

² = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

M1S1 : UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX O1 ou O2/O3

M1S2 : 5 UE obligatoires (F5 à F9) + 3 UE au choix (O4 à O14, UE autre master)

UE F4 Communication/Insertion professionnelle

A = travail personnel à rendre (rapport ou autres)

UE F8 Anglais

A = travail personnel à rendre (portefolio ou autres)

MASTER 2 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE			2 ^{nde} chance		
Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
1	1	UE F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique	6	EvT+EvC	75/25	2	E + A	2H	2	E + A	2H	1 ou 2	O* + E	2H
		UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	EvT+EvC	65/35	2	E + TP	2H + 3H	2	E + TP	2H + 3H	1	O	20 mn
		UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE F13 : Biodisponibilité, Bioéquivalence, Biowawers	3	EvT+EvC	70/30	3	E+O	2H + 15mn	2	O + E	2H + 15mn	1	E	2H
		UE F14 : Anglais	3	Voir Annexe MCCC LANSAD										
3	2	UE O15 : Principes actifs issus de la synthèse	3	EvT		1	E	2H30	1	E	2h30	1	E	2H30
		UE O16 : Analyse de données et drug design	3	EvC		2	M+O	20 mn	2	M+O	20 mn	1	O	20 mn
		UE O17 : Biotraceurs	3	EvT+EvC	75/25	3	TP + E	2H	2	TP + E	2H	1	E	2H
		UE O18 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
		UE O19 : Neurosciences ²	3	EvT		1	E	2H				1	E	2H
	2	UE O20 : Modèles précliniques et cliniques en Neuropharmacologie	3	EvT+EvC	75/25	3	E+ O	2H + 20mn	2	E+ O	2H + 20mn	1	E	2H
		UE O21 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	EvT		2	E + O	2H + 20min	2	E + O	2H + 20 min	1	E	2H
		UE O22 : Dispositifs médicaux	3	EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE O23 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	2H
		UE O24 : Biothérapie Cellulaire	3	EvT		1	E	1H30	1	E	1H30	1	E	1H30
		UE optionnelle : UE autres masters	3	Voir modalités propres à l'UE choisies										
			30											

MASTER 2 Sciences du Médicament et des Produits de Santé

Semestre	Bloc		Crédits (=coeff) affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
4	3	UE F15 : STAGE	30				M + S	30 mn		M + S	30 mn		M + S**	30 mn
			30											

REMARQUES :

¹ = UE mutualisée avec le master Chimie

² = UE mutualisée avec le master Biologie Santé

2nde chance :

Le responsable de l'UE se réserve la possibilité d'organiser une épreuve orale pour la seconde chance, si le nombre d'étudiants concernés est jugé faible.

F10 : Pharmacologie Clinique et Toxicologie Biologique :

O* un oral sera organisé en seconde chance si l'étudiant n'a pas eu la moyenne à l'Evaluation Continue

A = travail de groupe à rendre

UE F14 Anglais

A = travail personnel à rendre (portefolio ou autres)

UE Stage

** En seconde chance, l'étudiant refait une présentation orale et répond aux questions du jury dans les mêmes conditions qu'en évaluation initiale.